

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

76058

Objet

EGLISE NOTRE-DAME
Intervention VERITAS.

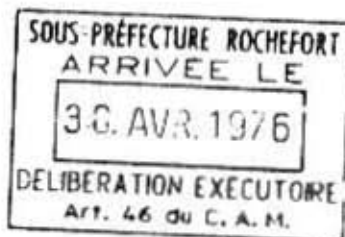
DATE DE CONVOCATION

6 avril

DATE D'AFFICHAGE

6 avril

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 15
Nombre de votants 20



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize

le dix avril

à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUCHET STIPAL, DUPOUR, NAULIN, BROTREAU, BERLAND, LACHAUD, PAPEAU, DOMEQ, BARRIERE, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

LARGETEAU par M. TETARD,
M. BOUCHET Par Melle FOUCHÉ
M. MONTRON par M. LACHAUD

Absents : MM.

M. BUJARD par M. STIPAL, M. COLLE par M. BUCHET
BARDE, RIVIERE, DOIREAU, DELAIR, BOUTET, Mme
BIDEAU

Monsieur BARRIERE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par lettre en date du 2 Février 1976, M. Guillaume GILLET, Architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, auteur et maître d'Oeuvre pour la construction de l'Eglise Notre-Dame, a informé M. le Maire de la nécessité d'une intervention du Bureau Véritas, afin d'étudier les origines et les conséquences des éclats de béton apparus à l'intérieur de l'édifice sur un élément de structure vertical au droit d'une descente pluviale et qui se sont manifestés après la réalisation de l'étanchéité extérieure.

Il importe en effet de suivre avec beaucoup d'attention l'évolution de l'édifice et de satisfaire la demande de M. GILLET.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement pour confier une mission au Bureau Véritas, qui pourrait avoir pour objet l'examen :

- de l'état actuel des différents constituants des parties de l'édifice concernées (béton, acier)

- des notes de calcul de l'Ingénieur Conseil, définissant les sollicitations de ces ouvrages,
- des propositions de remise en état par les Techniciens et les entreprises.
- le contrôle sur place de l'exécution des travaux de remise en état.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la lettre de M. GILLET en date du 2 Février 1976,

Vu les propositions techniques du bureau Veritas à l'attention de M. Guillaume GILLET,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à confier une mission au Bureau VERITAS, 27 Avenue A. Briand à LA ROCHELLE, ayant pour objet les prescriptions précitées.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 932 Article 6312 du Budget Primitif 1976.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]